

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 55958 - 2004 B 05057 - 478 621 303 - 1 G

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

55958

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 1G		Mr ROUAULT Fabrice 3, avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART	
SIRET	4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
SARL 1G 3 Avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil en Systèmes informatique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	1 971	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SANANES 35 Rue Scheffer 75116 PARIS Tél: 0145530567	
	Identité du déclarant:
	Date: 24/04/2026 Lieu: CLAMART
	Qualité et nom du signataire: Gérant ROUAULT Fabrice
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

Cegid Quadra

1G - SARL
3 Av du Petit Clamart
92140 CLAMART
Tél: 01 83 39 69 94
sarl.1g@gmail.com
SIRET : 478 621 303 00021
TVA intracom : FR 81 478 621 303
APE 6202Z

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2026

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a)	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
MME DAUMAL Isabelle Associée 3 Avenue du Petit 92140 CLAMART	55						
MME DAUDIN Janine Associée 4 Rue Georges Milla 92360 MEUDON LA FORET	55						
MR ROUAULT Fabrice Gérant 3 Rue du Petit Clama 92140 CLAMART	40		11 966				

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SARL 1G Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2
Adresse de l'entreprise Mr ROUAULT Fabrice 92140 CLAMART Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

			Exercice N clos le,		N-1	
			13 11 22 02 5		13 11 22 02 4	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé	TOTAL (I) AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (I)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 591	AU 25 189	8 401	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	33 591	BK 25 189	8 401	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	24 233	BU	24 233	25 627
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 988	BY	12 988	1 211
	Autres créances (3)	BZ	325	CA	325	391
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS / CRÉANCES	Disponibilités	CF	14 535	CG	14 535	955
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	52 081	CK	52 081	28 184
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	85 672	1A 25 189	60 482	28 184
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		3 000		3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD					
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG					
	Report à nouveau	DH		390		10 326	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		11 611		(9 936)	
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL		15 001		3 390	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU					
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV					
	Instruments financiers à terme	DI					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		9 865		9 116	
	Dettes fiscales et sociales	DY		22 908		15 678	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA		12 708			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC		45 482		24 794	
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		60 482		28 184	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont {						
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
		Ecart de réévaluation libre	1D				
		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		45 482		24 794	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	161 758	FB		FC	161 758
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	11 737	FH		FI	11 737
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	173 495	FK		FL	173 495
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	173 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	125 474
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 394
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 170
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 722
	Salaires et traitements*					FY	16 215
	Cotisations sociales (10)					FZ	7 211
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA	1 410
			- dotations aux dépréciations			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	
	Autres charges (12)					GE	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	160 597
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 898
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	75
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	75
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	991
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	991
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(991)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 907

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° EURL1 en Euros.

SANANES

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7)	(VII)	HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)	(VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	296
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	173 495 116 210
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	161 884 126 146
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	11 611 (9 936)
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	
{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3) Dont { - Crédit bail mobilier *		HP	
{ - Crédit bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
dont cotisations Madelin	A10		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

Désignation de l'entreprise : SARL 1G										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	11 062	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	10 173	KZ		LA	9 812	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 535	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	23 771	LO		LP	9 812	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	23 771	0H		0J	9 812		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		C0		D0				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	11 062			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	19 985			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	2 535			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG		NH	33 583			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7			
		Autres participations				I0		0X		0Y			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F					
TOTAL IV				I3		NJ		NK					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K		0L	33 583	0M	33 583		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SANANES

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	QP	QQ	QR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst gales.agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales.agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages recup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des versements (NP + NQ + NR)	NW	Total général des versements (NS + NT + NU)		NY	Total général des versements (NW - NY)		NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SANANES

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 1G</u>								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL 1G										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	12 988		12 988					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	325		325					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	13 313		VU	13 313		VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	9 865		9 865						
Personnel et comptes rattachés				8C	1 274		1 274						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 332		1 332						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	296		296						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	20 007		20 007						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	12 708		12 708						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	45 482		VZ	45 482					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 1G		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	11 611
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	296
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					
- imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					
- Plus-values nettes à court terme					
- Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
				TOTAL I	11 907
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			
		- imposées aux taux de 19 %			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
		- imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)				
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A)				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
	Majoration d'amortissement *				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdécies)	PB
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	11 907
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 971
				XO	9 936

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 1G</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	9 936	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	9 936	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	0	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 1G</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	10 326	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(9 936)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	OF	390		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	390					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	(2 553)	5				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	2 918	6 181				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	100	1 145				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	6 705	8 800				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	7 170	16 130				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 234	1 219				
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS		9Z	488					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 722	1 219				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	9 599	201				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*						OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)						ZR	Si oui cocher 1 Si non 0	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	C ADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	C ADRI C autres plus-value taxable à 19 %						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 1G

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SARL 1G				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	0
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	173 495
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
TOTAL 1				OX	173 495
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	123 593
Variation négative des stocks				OQ	1 394
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	6 134
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	131 121
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	42 374
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	42 374
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	173 495	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025
Date de cessation			HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs					

Cepid Quadra

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 1G

ADRESSE (voie)

Mr ROUAULT Fabrice

3, avenue du Petit Clamart

CODE POSTAL

92140

VILLE

CLAMART

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

150

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom de famille

DAUMAL

Prénom(s)

Isabelle

Nom d'usage

LEJEUNE

% de détention

36.67

Nb de parts ou actions

55

Naissance :

Date

300662

N° Département

92

Commune

Pays

Adresse :

N°

3

Voie

Avenue du Petit Clamart

Code postal

92140

Commune

CLAMART

Pays

Titre (2)

MME

Nom de famille

DAUDIN

Prénom(s)

Janine

Nom d'usage

ROUAULT

% de détention

36.67

Nb de parts ou actions

55

Naissance :

Date

070342

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

4

Voie

Rue Georges Millandy

Code postal

92360

Commune

MEUDON LA FORET

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

4 7 8 6 2 1 3 0 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 1G

ADRESSE (voie)

Mr ROUAULT Fabrice

3, avenue du Petit Clamart

CODE POSTAL

92140

VILLE

CLAMART

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

150

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MR

Nom de famille

ROUAULT

Prénom(s)

Fabrice

Nom d'usage

% de détention

26.67

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

260371

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

3

Voie

Rue du Petit Clamart

Code postal

92140

Commune

CLAMART

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

1 G

Société à Responsabilité Limitée

3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART

478 621 303 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GERANCE

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Présentation

Conformément aux dispositions des articles L.223-26 et suivants du Code de commerce, la gérance présente aux associés le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Activité de la société

La société a poursuivi son activité de conseil en systèmes informatiques dans des conditions satisfaisantes. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 173 495 € contre 116 135 € l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 11 611 €, traduisant une progression de l'activité et une bonne maîtrise des charges.

3. Situation financière

La structure financière demeure saine. La trésorerie permet d'assurer les besoins courants d'exploitation et la société n'a rencontré aucune difficulté susceptible de compromettre la continuité de son activité.

4. Événements significatifs

Au cours de l'exercice, aucun événement exceptionnel n'est intervenu de nature à modifier l'appréciation des comptes.

5. Perspectives

Afin d'accompagner son développement, la société a décidé de transférer son siège social. Le siège est actuellement situé au 3 avenue du Petit Clamart – 92140 Clamart. Le déménagement est prévu au cours de l'année 2026 vers le 2 chemin du Mas des Comtes – 34260 Camplong (Hérault). Cette implantation permettra de réduire les coûts de fonctionnement, d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accompagner le développement futur de la société. L'assemblée générale du 30 juin 2026 est invitée à autoriser ce transfert et à donner tous pouvoirs au gérant pour réaliser les formalités au moment de sa prise d'effet.

6. Affectation du résultat

La gérance propose d'affecter le bénéfice de 11 611 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

FR

7. Conclusion

La gérance remercie les associés de leur confiance et leur demande d'approuver les comptes annuels, l'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Fait à Clamart, le 30 juin 2026

Le Gérant

Fabrice ROUAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FR' or 'Fabrice', written over a horizontal line.

1 G

Société à Responsabilité Limitée

3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART

478 621 303 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GERANCE

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Présentation

Conformément aux dispositions des articles L.223-26 et suivants du Code de commerce, la gérance présente aux associés le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Activité de la société

La société a poursuivi son activité de conseil en systèmes informatiques dans des conditions satisfaisantes. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 173 495 € contre 116 135 € l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 11 611 €, traduisant une progression de l'activité et une bonne maîtrise des charges.

3. Situation financière

La structure financière demeure saine. La trésorerie permet d'assurer les besoins courants d'exploitation et la société n'a rencontré aucune difficulté susceptible de compromettre la continuité de son activité.

4. Événements significatifs

Au cours de l'exercice, aucun événement exceptionnel n'est intervenu de nature à modifier l'appréciation des comptes.

5. Perspectives

Afin d'accompagner son développement, la société a décidé de transférer son siège social. Le siège est actuellement situé au 3 avenue du Petit Clamart – 92140 Clamart. Le déménagement est prévu au cours de l'année 2026 vers le 2 chemin du Mas des Comtes – 34260 Camplong (Hérault). Cette implantation permettra de réduire les coûts de fonctionnement, d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accompagner le développement futur de la société. L'assemblée générale du 30 juin 2026 est invitée à autoriser ce transfert et à donner tous pouvoirs au gérant pour réaliser les formalités au moment de sa prise d'effet.

6. Affectation du résultat

La gérance propose d'affecter le bénéfice de 11 611 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

FR

7. Conclusion

La gérance remercie les associés de leur confiance et leur demande d'approuver les comptes annuels, l'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Fait à Clamart, le 30 juin 2026

Le Gérant

Fabrice ROUAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FR' or 'F. Rouault', written in a cursive style.

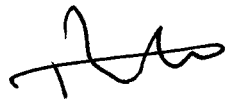
SARL 1 G

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026 donne tous pouvoirs au gérant, M. Fabrice ROUAULT, avec faculté de subdélégation, afin d'accomplir toutes formalités consécutives aux décisions adoptées, notamment :

- effectuer le transfert du siège social de Clamart au 2 chemin du Mas des Comtes – 34260 CAMPLONG ;
- signer les statuts mis à jour ;
- effectuer les dépôts et formalités auprès du Guichet unique, du Greffe et des administrations ;
- procéder aux publications légales et signer tout document nécessaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



1G - SARL
3 Av du Petit Clamart
92140 CLAMART
Tél : 01 83 39 69 94
sarl.1g@gmail.com
SIRET : 478 621 303 00021
TVA intracom : FR 81 478 621 303
APE 6202Z

SARL 1 G
DOSSIER JURIDIQUE
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée du 30 juin 2026

Lieu de l'assemblée :
3 avenue du Petit Clamart
92140 CLAMART

Projet de transfert du siège social

Nouvelle adresse
2 chemin du Mas des Comtes
34260 CAMPLONG

Composition du dossier

- Convocation des associés
- Feuille de présence
- Rapport de gérance
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Pouvoir pour les formalités

SARL 1 G
3 Avenue du Petit Clamart
92140 CLAMART
N° Siret : 47862130300021

Clamart, le 15 juin 2026

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SARL 1 G qui se tiendra le :

Date : 30 juin 2026

Heure : 10 h 00

Lieu : 3 Avenue du Petit Clamart

92140 CLAMART

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Quitus au gérant
- Affectation du bénéfice de 11 611 € au report à nouveau
- Transfert du siège social de Clamart vers le 2 chemin du Mas des Comtes – 34260 CAMPLONG
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Le Gérant
Fabrice ROUAULT



1G - SARL
3 Av du Petit Clamart
92140 CLAMART
Tél : 01 83 39 69 94
sarl.1g@gmail.com
SIRET : 478 621 303 00021
TVA intracom : FR 81 478 621 303
APE 6202Z

SARL 1 G
3 Avenue du Petit Clamart
92140 CLAMART

N° SIRET 47862130300021

FEUILLE DE PRESENCE

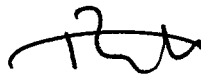
Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026

Lieu : 3 avenue du Petit Clamart – 92140 CLAMART

Associé	Parts	Voix	Signature
Isabelle LEJEUNE- DAUMAL	55	55	
Janine DAUDIN ROUAULT	55	55	
Fabrice ROUAULT	40	40	

Total : 150 parts sociales représentant 150 voix, soit 100 % des droits de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



1G - SARL
3 Av du Petit Clamart
92140 CLAMART
Tél : 01 83 39 69 94
sarl.1g@gmail.com
SIRET : 478 621 303 00021
TVA intracom : FR 81 478 621 303
APE 6202Z

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Assemblée du 30 juin 2026

Société 1 G

Société à responsabilité limitée au capital de 3000€.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 478 621 NANTERRE

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 Juin à 10 heures.

Lieu : 3 avenue du Petit Clamart – 92140 CLAMART

Présence

Les associés représentant la totalité du capital social sont présents :

- Mme Isabelle LEJEUNE-DAUMAL : 55 parts (55 voix)
- Mme Janine DAUDIN ROUAULT : 55 parts (55 voix)
- M. Fabrice ROUAULT, gérant : 40 parts (40 voix)

Total : 150 parts sociales représentant 150 voix. Le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gérance
- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2025
- Quitus au gérant
- Affectation du résultat
- Décision de transfert du siège social courant l'année 2026
- Pouvoirs pour formalités

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant apparaître un bénéfice de 11 611 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de 11 611 € au compte « Report à nouveau ».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social actuellement situé 3 avenue du Petit Clamart – 92140 CLAMART vers le 2 chemin du Mas des Comtes – 34260 CAMPLONG. Cette décision prendra effet lors de l'installation effective de la société, prévue au cours de l'année 2026. Le transfert s'inscrit dans la stratégie de développement de la société et permettra de réduire les coûts de fonctionnement tout en accompagnant son évolution. Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour constater la réalisation du transfert, modifier les statuts et accomplir les formalités légales.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

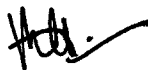
Toutes les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 11 h 00.

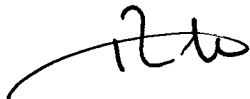
Signatures :

Mme Isabelle LEJEUNE-DAUMAL

Mme Janine DAUDIN ROUAULT



M. Fabrice ROUAULT, Gérant



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Assemblée du 30 juin 2026

Société 1 G

Société à responsabilité limitée au capital de 3000€.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 478 621 NANTERRE

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 Juin à 10 heures.

Lieu : 3 avenue du Petit Clamart – 92140 CLAMART

Présence

Les associés représentant la totalité du capital social sont présents :

- Mme Isabelle LEJEUNE-DAUMAL : 55 parts (55 voix)
- Mme Janine DAUDIN ROUAULT : 55 parts (55 voix)
- M. Fabrice ROUAULT, gérant : 40 parts (40 voix)

Total : 150 parts sociales représentant 150 voix. Le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gérance
- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2025
- Quitus au gérant
- Affectation du résultat
- Décision de transfert du siège social courant l'année 2026
- Pouvoirs pour formalités

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant apparaître un bénéfice de 11 611 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de 11 611 € au compte « Report à nouveau ».

JR FR

Quatrième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social actuellement situé 3 avenue du Petit Clamart – 92140 CLAMART vers le 2 chemin du Mas des Comtes – 34260 CAMPLONG. Cette décision prendra effet lors de l'installation effective de la société, prévue au cours de l'année 2026. Le transfert s'inscrit dans la stratégie de développement de la société et permettra de réduire les coûts de fonctionnement tout en accompagnant son évolution. Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour constater la réalisation du transfert, modifier les statuts et accomplir les formalités légales.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

Toutes les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 11 h 00.

Signatures :

Mme Isabelle LEJEUNE-DAUMAL

Mme Janine DAUDIN ROUAULT



M. Fabrice ROUAULT, Gérant

